

Diplôme d'université Analyse du travail et risques professionnels

INFORMATIONS

Durée : 140 heures

En 2013 :

Module 1 :

Référence MLR 14-0517
du 9 au 13 décembre 2013

En 2014 :

Module 2 :

Référence MLR 14-0518
du 13 au 17 janvier 2014

Module 3 :

Référence MLR 14-0519
du 17 au 21 mars 2014

Module 4 :

Référence MLR 14-0520
du 19 au 23 mai 2014

Lieu : Université de Strasbourg
- Service Formation Continue
21, rue du Maréchal Lefebvre
67100 STRASBOURG

Frais de participation :

3.060 €

Tarif modules 1 + 3 + 4 : 2040
euros (pour les personnes
ayant déjà suivi le module 2).

Code : 1135

Renseignements et inscriptions :

Michele LIEHR

Tél. : 03 68 85 49 92

Sauf le vendredi après-midi

Fax : 03 68 85 49 29

m.liehr@unistra.fr

Objectifs

Ce diplôme a pour ambition de réunir des universitaires et des praticiens pour mettre au centre de leurs approches la question du travail. Les statistiques montrent en effet que l'amélioration des conditions de travail se heurte à un butoir et que de nouveaux progrès ne sont possibles que si l'on tente de dépasser les clivages disciplinaires habituels. Si l'on admet de partir de l'idée que " le travail, c'est l'activité déployée par les hommes et les femmes pour faire face à ce qui n'est pas déjà donné par l'organisation prescrite du travail " (Ph. Davezies), il faut alors accepter de faire un certain nombre de détours pour identifier le siège des résistances et travailler sur de nouvelles pistes d'actions. Au-delà des risques professionnels déjà identifiés, il existe des risques du travail liés à un milieu de travail toujours singulier. Il s'agira de développer des approches plurielles mais toutes centrées sur l'analyse de l'activité réelle.

Il vise à étoffer les savoirs, fournir des clés de lecture diversifiées, proposer des méthodologies propres à chaque approche disciplinaire et développer un savoir-faire sur chacune des thématiques étudiées.

Personnes concernées

- Toute personne en charge des questions de santé au travail et de protection du milieu du travail : préventeurs, intervenants en prévention des risques professionnels, conseillers de l'employeur pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail, assistants de service de santé au travail, infirmiers en santé au travail, animateurs sécurité, membres de comité d'hygiène et de sécurité, consultants en santé au travail.
- Cette formation peut s'articuler avec la formation "Prévention des risques professionnels". Le module 2 étant commun aux deux formations, les personnes l'ayant suivi peuvent compléter leur formation en vue de l'obtention du diplôme d'université. Pour plus de détails, consulter le site de l'Institut du Travail : www-idt.u-strasbg.fr

Conditions d'accès

- tout candidat titulaire d'une licence en rapport avec la thématique du diplôme ou d'un diplôme équivalent après examen du dossier de candidature
- tout candidat titulaire d'un bac + 2 ou d'un niveau équivalent et de trois ans d'expérience dans une fonction en rapport avec le diplôme après examen du dossier de candidature
- tout candidat titulaire d'un bac + 2 ou d'un niveau équivalent avec 5 ans d'expérience professionnelle après examen du dossier de candidature.

Programme

- Module 1 - Analyse des risques et complexité du travail
- Module 2 - Normes juridiques, responsabilités et positionnement des acteurs
- Module 3 - Analyse du travail, évaluation des risques et action de prévention
- Module 4 - Dimensions psychologiques et sociologiques des risques professionnels

Une plaquette de présentation détaillée est disponible sur le site de l'Institut du Travail : www-idt.u-strasbg.fr (rubrique "Formation")

Modalités d'organisation

La formation est articulée autour de quatre modules d'une semaine.

La participation aux différents modules peut s'étaler sur deux ans. Les modules peuvent s'additionner sans respect de la temporalité. Le cursus total, note d'étude comprise, doit se dérouler sur une période de 2 ans maximum.

Contrôle des connaissances

Le contrôle de connaissance porte sur les 4 modules, avec soutenance d'une note d'étude à la fin des 4 modules sur un sujet déterminé avec un directeur d'études choisi parmi les intervenants.

Les modules peuvent être validés séparément et restent acquis dans la limite de deux ans.

La soutenance ne peut avoir lieu qu'après validation des 4 modules.

Responsable scientifique

M. Francis MEYER, Maître de conférences en droit social à l'université de Strasbourg.